

...

4. Communications du Conseil administratif

Le président donne la parole à Mme Grandjean-Kyburz, Maire :

PREVENTION ET SECURITE

Patrouilles de la Police municipale – renforcement de la collaboration avec Vandœuvres

En premier lieu, j'ai le plaisir de vous informer avoir nouvellement intensifié les collaborations intercommunales, par le biais d'un renforcement des patrouilles de police municipale entre Vandœuvres et notre commune.

Désormais, le chef de poste de Vandœuvres fait équipe, de manière quotidienne, avec nos agents lors des patrouilles diurnes et continuera de participer à une patrouille nocturne, chaque trois semaine. Un nouveau projet de convention, traduisant cette collaboration renforcée, avec mon homologue de Vandœuvres Madame Catherine Kuffer-Galland, a été élaboré.

Ce nouveau projet sera présenté lors de la prochaine séance de la commission Sécurité prévue le 26 courant.

Chacun aura reçu ce jour l'invitation dans le cadre de la campagne « GE-veille » à une séance d'information, le mardi 3 juin à 18 h 30, à la salle communale Jean-Jacques Gautier sur le thème « Comment prévenir les cambriolages, les vols à l'astuce, les vols à la fausse personnalité ». La présentation sera faite par la police cantonale en présence de la police municipale et des autorités.

Modification du règlement des parcs, promenades, jardins publics, places de jeux et préaux.

Le Conseil administratif a accepté ce jour, à l'unanimité, diverses modifications du règlement adopté en date du 11 avril 2013. Ledit règlement prévoit des actions de prévention de consommation d'alcool et produits psychotropes, telles que celle appelée « Lâche pas ton pote », laquelle se déroule actuellement dans nos espaces publics, pour la deuxième année consécutive et à laquelle s'est associée également la commune de Chêne-Bourg.

Sur la base des premiers constats indiquant que ces mesures ont un impact positif sur le respect de l'environnement, le Conseil administratif a décidé de les renforcer, en les intégrant dans la politique prévention-jeunesse, par l'adoption, ce jour, d'une modification du règlement des parcs, promenades, jardins publics, places de jeux et préaux.

La partie « sanctions » a également été renforcée, prévoyant la possibilité pour la police municipale de notifier aux contrevenants au règlement des interdictions de pénétrer dans un préau, parc ou place de jeux, allant d'un à six mois selon la gravité des faits ; ainsi que la possibilité d'un dépôt de plainte pour « violation de domicile », en cas de non-respect de ces mesures.

L'interdiction de pénétrer dans les préaux durant les heures scolaires aux personnes ne faisant pas partie du personnel ou des élèves a été, par ailleurs, formellement étendue à la pause du déjeuner.

Une copie du nouveau règlement vous sera, par ailleurs, transmise par courriel.

Nouveau Plan de stationnement

Suite au rapport du groupe de suivi concernant l'impact du nouveau plan de stationnement qui vous a d'ailleurs été transmis, le Conseil administratif a décidé, dans sa majorité, lors de sa séance du 7 mai dernier, de soutenir la création d'une seule zone bleue avec "macarons" sur l'ensemble du territoire communal partageant ainsi les conclusions du rapport. Ce rapport a fait l'objet d'une présentation en commission Mobilités-Nature-Environnement, lors de la séance du 7 courant, et une nouvelle présentation aura lieu lors de la prochaine séance de la commission Sécurité, du 26 courant, dont les membres ont eu l'occasion de suivre le travail du groupe de suivi.

Village container de Carrefour-Rue

Mme Grandjean-Kyburz donne ensuite lecture de la réponse du conseiller d'Etat M. Serge Dal Busco concernant le village container de Carrefour-Rue au 154, route de Malagnou. Elle rappelle qu'elle l'avait interpellé en faisant état des interrogations et des soucis, exprimés par certains voisins, ayant déjà de gros problèmes de cohabitation avec les deux associations qui s'y trouvent à savoir, Xenope et La Cigüe.

Courrier de M. Serge Dal Busco, conseiller d'Etat (DF), daté 29 avril 2014

Concerne : Village container de Carrefour-Rue

Madame la Maire,

Votre courrier du 1^{er} avril relatif à la parcelle située 154 route de Malagnou m'est bien parvenu et a retenu toute mon attention. Je vous en remercie.

La mise en location d'une partie de ladite parcelle à l'association Carrefour-Rue a été établie dans le cadre de la recherche de logements pour répondre aux besoins de personnes sans ressources et sans abris en leur offrant accompagnement, repas, hébergement et activités. Cette installation s'établira pour une durée limitée. Le service de la gérance a consulté le département de l'aménagement, du logement et de l'énergie (DALE), en charge du développement du site de la Paumièvre, afin de ne pas entraver l'avancée du projet en cours d'étude.

Je suis par ailleurs conscient de la situation délicate dans le quartier et des tensions ressenties dans le voisinage, en lien avec la présence dans les bâtiments d'étudiants au bénéfice d'un contrat de bail à durée limitée avec l'Etat. Je puis vous assurer à ce sujet que mes services ont entrepris, à ma demande, des démarches actives et fermes au cours des dernières semaines afin de faire en sorte que les étudiants concernés se plient aux règles de bon voisinage. Nous estimons que l'occupation du terrain adjacent sous l'égide des responsables expérimentés de l'association Carrefour-Rue sera de nature à améliorer globalement le cadre du voisinage et le sens des responsabilités des différents occupants de la parcelle concernée.

Si cela vous convient, je vous propose de profiter du voyage de l'Association des Communes Genevoise la semaine prochaine pour discuter ensemble de ce projet de manière plus complète.

Dans l'intervalle, veuillez croire, Madame la Maire, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Mme Grandjean-Kyburz a eu un entretien avec M. Serge Dal Busco et elle a vraiment la conviction que la présence de Noël Constant et de ses équipes ne peut qu'améliorer la situation et pacifier les tensions qui existent entre les voisins et les habitants de ce lieu.

M. Dal Busco lui a affirmé qu'il avait vraiment mis "les points sur les i" et qu'à intervalles réguliers les associations doivent présenter la liste des habitants, à savoir des personnes ayant un statut d'étudiant. Il lui a également dit que la Ciguë avait débarrassé toutes les vieilles voitures et autres carcasses entreposées sur la parcelle. M. Dal Busco est donc conscient des problèmes qui peuvent arriver.

Mme Grandjean-Kyburz a pu lire les conventions passées entre l'Etat et ces associations. En cas de nuisance, M. Dal Busco reprendra le dossier en main et demeurera à sa disposition pour toute réclamation. Elle a donc vraiment l'espérance que la présence de Carrefour-Rue ne peut que pacifier la situation.

PETITE ENFANCE

Le "Nouveau Prieuré"

Les membres de la commission Jeunesse ont été informés, lors de leur dernière séance du 7 courant, que le chantier du "Nouveau Prieuré" (construction des bâtiments B et C et 2^{ème} étape) aurait environ dix-huit mois de retard.

Fort heureusement, la commune avait exigé une livraison des locaux destinés à la crèche pour le 15 juin 2015.

Toutefois, ce délai risque d'être un peu court pour une ouverture de la crèche dès la rentrée scolaire. Il n'est donc pas exclu que l'ouverture doivent être reportée à la fin du mois de septembre, mais Mme Grandjean-Kyburz promet de négocier une telle éventualité, dans la mesure où cela poserait d'importants problèmes, d'abord aux parents, ensuite à la commune qui doit résilier la convention existante avec la commune de Chêne-Bourg concernant la crèche des Trois-Chêne.

"Le Petit-Manège"

Concernant la garderie du "Petit-Manège", les travaux de rénovation/ transformation des locaux s'achèveront le 18 août, ce qui devrait laisser le temps à l'équipe et au comité de reprendre possession des lieux avant l'ouverture prévue le 1^{er} septembre.

EVE "Les Castagnettes"

Concernant la garderie "Les Castagnettes", la livraison des locaux par la Codha est prévue pour la rentrée 2016.

EVE "La Maternelle"

Concernant l'EVE "La Maternelle", un courrier a été adressé à l'Armée du Salut réitérant l'intérêt de la commune en vue d'une acquisition de la parcelle et du bâtiment situés 5 chemin Jules-Cougnard. Ce courrier du 27 février est pour l'instant resté sans réponse de la part de l'Armée du Salut. Une prise de position de sa part est vraiment attendue en vue des crédits d'investissement qu'il faudrait ensuite présenter en séances de commissions.

Pour le reste, sachez que les inscriptions dans les diverses institutions de la Petite Enfance sont en cours de finalisation.

La liste d'attente compte, désormais 90 enfants et 83 dossiers ont été archivés ; les parents ayant dû trouver une autre solution de garde dans la mesure où leur demande est restée sans réponse.

ÉCOLES

Un bilan des journées citoyennes aura lieu le lundi 19 mai prochain à 16 h 15, en présence de M. Luc Heimendinger, président de votre conseil.

CENTRE DE RENCONTRES ET DE LOISIRS (CRL)

Les inscriptions pour le centre aéré ont démarré depuis plus d'une semaine. Les enfants de 5 à 12 ans seront accueillis durant quatre semaines, du 30 juin au 25 juillet.

Un accueil pour les adolescents est aussi prévu, durant cinq semaines (il commencera dès le 24 juin) et se fera les mardis et vendredis soirs, ainsi que les journées du mercredi en fonction des projets des jeunes.

CULTURE

Bilan

Ce fut un énorme succès que d'honorer Ella Maillart, le mardi 15 avril, dans le cycle de conférences Jean-Jacques Gautier sur le thème « *Arts et droits humains* ».

Plus de 300 personnes se sont déplacées pour visionner le film captivant « *Les yeux d'Ella Maillart* », puis pour écouter avec passion les récits de Bruno Paulet, écrivain et photographe, qui a lui-même entrepris le périple d'Ella Maillart en Asie centrale.

Les événements à venir

Le vendredi 23 juin sera placé sous le signe du bon voisinage avec la traditionnelle « Fête annuelle des Voisins ».

Une campagne d'information a été lancée pour annoncer à nos habitants la mise à disposition, à la mairie, d'affiches, cartes d'invitations, t-shirts, ballons et prêts de bancs pour que la fête soit réussie.

Le corps enseignant et les personnes travaillant pour nos écoles, cuisines scolaires, parascolaires, etc... seront reçus le mardi 27 mai, à 19 h 30, à la salle communale Jean-Jacques Gautier pour un repas grec.

Comme de coutume, cela sera l'occasion pour nous, autorités, de remercier tout un chacun au nom de tous les enfants de la commune pour le travail accompli.

À cet égard, je vous remercie, pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, le délai d'inscription ayant été fixé à ce jour, de confirmer votre présence en remplissant la liste d'inscription que je vous remercie de faire circuler.

Les 13 et 14 juin, à 20 h 00, l'atelier-théâtre de la Comédie de Genève jouera, à la salle Jean-Jacques Gautier, une pièce intitulée « *De nos jours, on ne peut plus traverser la rue sans avoir peur* », animation et mise en scène par Nathalie Cuenet, Xavier Fernandez-Cavada et Valérie Poirier.

Pour votre information, des représentations de cette même pièce se joueront les jeudi 22, vendredi 23, samedi 24 mai, à 20 h 00, et le dimanche 25 mai, à 17 h 00, à la Comédie de Genève, au boulevard des Philosophes.

Nous espérons vous voir nombreux pour les soutenir à Chêne-Bougeries, vous rappelant que ce sont des « amateurs » qui suivent des cours de théâtre auprès de la Comédie, soutenus par la Ville de Chêne-Bougeries depuis plus de 10 ans.

Le terme de l'année scolaire sera marqué par la « Fête des Promotions », le vendredi 27 juin, dans nos parcs et sur la place Colonel-Audéoud, placée sous le thème « Les Produits du Terroir ».

Au programme, festivités l'après-midi, de 13 h 30 à 16 h 00, pour les enfants : châteaux gonflables, carrousels, balades à poney, maquillages, jeux de kermesse et exposition « Découvrons les produits locaux et de saison Genève Région – Terre Avenir » à l'espace Nouveau Vallon.

Puis, dès 18 h 15, nous procéderons à la cérémonie officielle à la salle communale Jean-Jacques Gautier. Allocutions, productions des classes de 8P, remise des prix spéciaux et chœur en musique. À 19 h 30, nous nous réunirons tous pour cheminer en cortège et en musique.

La fête se poursuivra sur la place Colonel-Audéoud où stands de nourritures variées, carrousels, animations pour les enfants, glaces et crêpes feront le bonheur des petits et des grands.

Pour bien débuter l'été, toujours en musique, c'est le Laboratoire Musical qui s'installera dans nos parcs et divers autres lieux, dans le cadre d'un projet consistant à réunir plus de 70 musiciens pour l'occasion.

Le président donne la parole à M. Karr, conseiller administratif.

TERRITOIRE

Les membres de la commission Territoire ont été informés, lors de leur dernière séance du 5 courant, de l'état d'avancement du projet d'aménagement d'espaces publics à l'arrière des bâtiments situés en front de rue, dans le périmètre du village de Chêne-Bougeries, ceci en présence de MM. Philippe Vasey, Iannos Ioannides et Angelo Ferrari, respectivement mandataires de la commune et représentant du bureau d'architectes nuvolaB, « lauréat » du processus MEP.

Ainsi, l'enquête technique auprès des divers services cantonaux concernés, dans le cadre de la demande d'instruction du plan de site, est, désormais, terminée ; étant encore précisé que dix-neuf services ou offices ont été consultés, et que la majorité d'entre eux ont délivré des préavis favorables.

Les propriétaires de parcelles privées dans le périmètre du village, lesquels avaient été consultés à titre informel concernant ce projet de plan de site, ont également fait part d'observations favorables.

En conséquence, une mise à l'enquête publique pourrait avoir lieu au courant de l'automne. Comme indiqué en séance de commission, une réflexion doit encore être menée, concernant l'aménagement des espaces publics à l'arrière des bâtiments, ceci préalablement à l'élaboration de conventions sous seing privé, à négocier avec les propriétaires concernés dans le périmètre.

Pour ce faire, mandat sera donné aux divers mandataires cités, en vue d'élaborer un schéma directeur du village et de ses espaces publics.

En parallèle, une réflexion est d'ores et déjà en cours, en vue de solliciter un crédit d'étude relatif à un projet constructif communément appelé « chantier A », à réaliser au niveau des parcelles situées aux n° 21, 23, 25 et 27, de la rue de Chêne-Bougeries.

À cet égard, il est envisagé qu'une présentation de ce crédit d'étude ait lieu en septembre, lors d'une séance conjointe des commissions Territoire et Bâtiments-Infrastructures.

Le Conseil administratif a reçu, lors de sa séance du 7 mai dernier, des représentants de la société Concordo SA, accompagnés de leurs architectes mandataires, pour une présentation de l'état d'avancement d'un projet de construction appelé « *Les Jardins de la Colombe* », sur les ex-terrains de la BCGE, dans le secteur de Conches.

Ce projet, qui se base, pour l'heure, sur un IUS de 0,55, fera l'objet, le moment venu, d'une présentation en commission Territoire, laquelle sera appelée à émettre un préavis, en vue d'une délibération afférente que devra prendre votre Conseil, ce projet impliquant une dérogation.

Le Conseil administratif a décidé, lors de cette même séance du 7 mai, de confier mandat au bureau d'architecture A. Ortis & S. Robyr Sàrl, en vue de mener à bien la procédure d'adoption, par le Canton, du plan directeur communal et du plan directeur des chemins pour piétons de la ville de Chêne-Bougeries, ceci pour un montant de CHF 19'630.10 TTC, montant qui sera imputé au budget de fonctionnement 2014.

Par ailleurs, le Conseil administratif a décidé de formuler un préavis négatif, dans le cadre de la procédure d'inventaire des immeubles dignes d'être protégés, situés sur la parcelle n° 491, suite à la demande d'inscription à l'inventaire, formulée en date du 14 mars 2014, par l'association Patrimoine Suisse Genève, ceci conformément aux articles 7 et suivants de la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS) L 4 05 et 17, alinéa 3, du règlement d'exécution de ladite loi.

MOBILITES-NATURE-ENVIRONNEMENT

Les membres de la commission Mobilités-Nature-Environnement, réunis en séance le 7 courant, ont été informés de la teneur des réflexions en cours, concernant diverses mesures de requalification des espaces publics et des espaces rues, en particulier dans le secteur de Conches.

Ce travail a fait l'objet d'une présentation tout à fait remarquable de M. Casoni. La prochaine séance sera vouée à l'examen de cette présentation, mais surtout aux réflexions des commissaires qui auront reçu, entre temps, le travail complet de M. Casoni, afin que le Conseil administratif puisse fixer des priorités de réalisation, dans la mesure où il ne sera pas possible de tout réaliser concomitamment.

Le président passe la parole à M. Locher, conseiller administratif.

BATIMENTS-INFRASTRUCTURES

Le Conseil administratif a décidé, lors de sa séance du 7 mai 2014, de confier mandat au bureau d'architecture Ris & Chabloz SA, en vue d'une expertise de l'état structurel et d'entretien des immeubles, propriété communale, situés dans le secteur Jean-Jacques Rigaud/Beaumelon, ceci pour un montant arrêté à CHF 6'000.- HT.

Les membres de la commission Bâtiments et Infrastructures sont appelés, lors de leur prochaine séance prévue lundi 19 mai prochain, à préaviser un crédit d'investissement et financement relatif aux travaux de construction d'un collecteur EP sous le chemin de Grange-Canal, ainsi que d'un collecteur en lien avec le projet de construction de l'école de commerce de Frontenex.

Toujours dans le même domaine, sachez encore qu'un courrier a été envoyé, le 8 courant, à Mme Anne Marie Huismans, cheffe de projet cours d'eau au sein de la DGEau, afin d'informer le département que le Conseil administratif avait décidé, lors de sa séance de la veille, de valider le contenu du « SPAGE » Lac-Rhône-Arve.

Ce dernier sera présenté au Conseil du développement durable durant l'été et renvoyé, ensuite, au Conseil d'État pour adoption.

Suite au dépôt de la motion PLR relative à une rénovation/ transformation du bâtiment situé 2 chemin De-La-Montagne, un rapport présentant l'état actuel de l'immeuble ainsi que plusieurs pistes pour sa réhabilitation sera présenté lors d'une prochaine séance de la commission Bâtiments et Infrastructures, ceci pour autant que son président le souhaite.

ADMINISTRATION

Personnel

Le Conseil administratif a décidé, lors de sa séance de ce jour, de nommer MM. Julien Boisier et Thierry Anchise, collaborateurs du service des parcs et promenades, en qualité de fonctionnaires, conformément aux dispositions contenues à l'article 9 du statut du personnel communal.

Par ailleurs, sachez encore que treize dossiers de candidature ont été reçus dans les délais impartis, suite à l'ouverture d'un poste d'archiviste/documentaliste à 30 %, et que deux cent un dossiers de candidature ont été reçus, suite à l'ouverture d'un poste de secrétaire social-e à 80 %.

DIVERS

Le Conseil administratif a décidé, lors de sa séance de ce jour, de retenir le 11 juin prochain, comme date d'inauguration officielle du parc nouvellement réaménagé jouxtant le CRL.

Vous recevrez, bien évidemment, toutes et tous une invitation formelle à cette manifestation, à laquelle nos jeunes fréquentant le CRL ou en liens avec nos TSHM seront étroitement associés.

Sachez, toutefois, que les surfaces herbeuses de ce parc encore en chantier ont récemment fait l'objet de déprédatations, et qu'il a été procédé à un sur-semis sans nouvel engazonnement.

Les futurs horaires d'ouverture et de fermeture de ce parc, vous ont, au demeurant, été communiqués tantôt par ma collègue Mme Grandjean-Kyburz.

Le Président signale qu'il a omis de lire des courriers qui seront repris au point 7 de l'ordre du jour.

M. Karr a aussi un oubli à signaler. Le 12 juin à 19 h 30 aura lieu au CSSM un exercice conjoint des compagnies de sapeurs-pompiers de Chêne-Bourg et Chêne-Bougeries. Il invite les conseillers municipaux à venir nombreux assister à cet exercice.

D'autre part, lors de la réunion des Conseils administratifs des Trois-Chêne du 7 mai dernier, il a été décidé d'apporter une réponse commune aux diverses motions relatives au rapprochement des compagnies de sapeurs-pompiers des Trois-Chêne. Il en donne lecture :

1. Rappel

En juin 2008, le Conseil municipal de Thônex a voté une résolution (n° 43) demandant, entre autres, au Conseil administratif d'engager rapidement des pourparlers avec les deux autres communes chênoises en vue d'instaurer une collaboration plus étroite entre les trois compagnies du service du feu, voire de fusionner celles-ci.

A l'époque, en réponse à cette démarche, une séance de travail s'était déroulée avec les Conseillers administratifs délégués et les commandants de compagnies. A cette occasion, un inventaire des moyens et des fonctionnements des trois compagnies avait montré qu'il existait déjà une excellente collaboration entre les trois corps, que le matériel existant n'était pas redondant et que par conséquent, une fusion n'apporterait pas d'économies substantielles.

En mai 2011, la Cour des Comptes publiait un rapport relatif au dispositif genevois d'intervention en matière d'incendie et de secours, dans lequel elle relevait, notamment, la faible distance entre les casernes des communes des Trois-Chêne, démontrant ainsi une inefficience dans l'utilisation des moyens d'intervention.

Les Conseils municipaux des communes des Trois-Chêne ont enfin accepté à l'unanimité, lors des séances des 18 décembre 2012 (Thônex), 31 janvier 2013 (Chêne-Bougeries) et 16 avril 2013 (Chêne-Bourg), une motion similaire invitant les Conseils administratifs à mandater un expert pour étudier les possibilités de synergie entre les trois compagnies de sapeurs-pompiers.

L'invite de la motion de Chêne-Bourg était légèrement différente dans le sens où elle demandait à étudier les possibilités d'un rapprochement entre les compagnies et de consulter les commandants de compagnie dans le cadre de l'étude à entreprendre.

2. Démarches entreprises pour traiter ces motions

Le traitement de ces motions a fait l'objet de plusieurs séances de travail avec les Conseillers administratifs délégués à la sécurité et durant lesquelles l'ensemble des points touchant à un rapprochement ou à une fusion a été abordé.

Tout d'abord, il a été admis qu'un mandat externe n'avait pas de raison d'être, le sujet ne nécessitant pas une telle dépense et pouvant être traité avec les moyens à disposition au sein des administrations communales.

Par ailleurs, au cours des différentes rencontres, auxquelles les commandants de compagnie et la direction de l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPPAM) ont été associés, il est rapidement apparu que la configuration du territoire de la région des Trois-Chêne, ainsi que les nombreux et importants projets de développement et d'urbanisation en cours ou à venir permettaient difficilement d'assurer la sécurité contre le feu au moyen d'une seule compagnie. En effet, l'étendue du secteur à couvrir et les nombreuses contraintes de circulation rendraient un tel dispositif peu efficace. Le

regroupement en un seul lieu centralisé de tous les moyens d'intervention ne semblait dès lors pas judicieux.

Un inventaire du matériel existant a également montré que les compagnies sont actuellement bien équipées, avec du matériel récent, parfaitement adapté, tant en nombre qu'en qualité, aux besoins spécifiques des compagnies. Il a également été relevé que le vieillissement du parc de véhicules a nécessité un renouvellement presque simultané au sein des trois compagnies et par conséquent le vote de crédits d'investissement importants dans les trois communes.

Les effectifs et l'instruction des sapeurs ont également été abordés. Les trois commandants ont été unanimes pour confirmer que dans ce domaine, la relève est présente et que les compagnies sont prêtes à assumer les missions que la loi leur impose. Ils se sont plus à relever l'excellent état d'esprit qui règne au sein des équipes. Par ailleurs, ils ont indiqué que les sapeurs connaissent parfaitement les spécificités du territoire de leur commune et craignent qu'un regroupement des compagnies en charge d'un très grand secteur aboutisse à une méconnaissance des contraintes locales spécifiques, mais surtout qu'il rompe l'échelle actuelle de commandement et de gestion pour des cadres de milice et provoque une quasi professionnalisation du dispositif.

Ils ont enfin confirmé que leurs troupes ne souhaitaient pas de fusion. Si celle-ci devait se réaliser, ils craignent une démotivation des personnes qui s'identifient très fortement à leur compagnie et à leur commune, avec un risque de démissions importantes.

Enfin, une analyse des différentes activités des compagnies a fait apparaître qu'une collaboration intercommunale forte existait déjà, notamment lors de sinistres importants, de remplacement pour les services de piquets ou plus simplement en matière de prêts de matériel.

3. Conclusions

Au terme de ce travail de réflexion, les responsables tant politiques qu'opérationnels sont arrivés à la conclusion qu'une fusion entre les trois compagnies n'apporterait pas les résultats escomptés et qu'il y avait lieu de maintenir le statu quo en améliorant et en renforçant la collaboration intercommunale qui prévalait déjà.

C'est dans cet esprit que les commandants de compagnie ont reçu la mission de développer les actions pouvant se faire en commun, tels les services de piquet, les exercices de compagnies ou l'apport de moyens en cas de sinistres. Le message a parfaitement été entendu, puisqu'un prochain exercice en commun est déjà planifié au mois de juin prochain.

Les trois Conseils administratifs restent convaincus que les remarques formulées dans le rapport de la Cour des comptes sont pertinentes sous un angle économique et rationnel. Toutefois, ils considèrent qu'en tant qu'autorités de tutelle, ils se doivent de garder en tête l'objectif de l'efficacité sur le terrain. Pour ce faire, ils estiment qu'il est plus adéquat de stimuler les contacts entre les sapeurs des différentes compagnies que d'imposer un regroupement non voulu et qui serait de nature à démotiver les troupes.

En l'état, une fusion des trois corps de sapeurs volontaires risquerait de mettre en péril le dispositif actuel qui fonctionne à satisfaction et a fait preuve, jusqu'à ce jour, d'une efficacité exemplaire.